

Vu du Québec : la nécessité de la laïcité

écrit par Richard Rousseau | 29 avril 2023



Depuis que le gouvernement du Québec a voté la loi 21 sur la laïcité, on parle beaucoup de droits individuels, de droits collectifs, de liberté de religion, de liberté d'expression et de liberté de conscience. Plusieurs ont tendance à mélanger tous ces droits fondamentaux. À preuve, les différentes contestations en Cour supérieure et en Cour suprême. Essayons de démêler tout ça.

Le point de départ de toute cette confusion est la gestion du pluralisme religieux par l'État. De nos jours, avec la montée fulgurante des communications internationales et aussi à cause de l'immigration, tout État fait face à la pluralité de religion de ses citoyens (judaïsme, christianisme, islam, hindouisme, bouddhisme, shintoïste, mormon, raëlien, animiste, athée, etc.).

Pour faire face à cette multitude de croyances, tout État moderne se doit de n'en privilégier aucune au détriment des autres. Aux yeux de l'État, toutes les religions se valent et il doit toutes les traiter de façon équitable s'il veut la cohabitation de tous, croyants et incroyants, dans la paix, la concorde, la compréhension et la reconnaissance mutuelle, selon les droits personnels garantis à chacun, tout en se conciliant avec ceux des autres. **Comment y parvenir ? Voyons.**

Au départ, la notion importante à bien comprendre est la distinction entre la liberté de religion et la liberté d'expression. Devant la multitude des croyances, chacun a le droit de croire ou de ne pas croire à ce qu'il veut. Ce choix est personnel, relève de la sphère privée. L'État n'a pas à s'en mêler, n'a pas à contrôler ce que pensent les gens. Ça s'appelle la liberté de religion et l'État respecte ce droit.

Par contre, l'expression des religions s'incarne par des

institutions et des pratiques qui s'inscrivent, elles, dans la sphère publique. Dans ce cas, l'État se doit d'intervenir pour que la liberté d'expression des uns n'entrave pas celle des autres. Dans une société démocratique, pour le bien de tous, certaines règles doivent être suivies pour éviter le désordre et les affrontements. Par exemple, dans les Amériques, tous les véhicules roulent à droite et doivent s'arrêter sur un feu rouge. Imaginez tous les embouteillages si chacun circulait selon son bon plaisir, là il veut, quand il le veut. Vivre en société demande donc de respecter certaines règles, sinon c'est l'anarchie, le chaos, le désordre, même au détriment de certaines libertés individuelles.

Concernant l'expression des religions par des institutions publiques, souvent ces institutions veulent imposer leurs valeurs et leurs vues sur l'organisation de la société, et parfois même, elles veulent entrer carrément dans l'arène politique et imposer leurs croyances absurdes. À cause de l'aspiration des religions à vouloir s'engager politiquement, l'État doit donc s'assurer qu'elles ne sont pas présentes en son sein. Les religions s'expriment aussi publiquement par un ensemble de pratiques rituelles, alimentaires, vestimentaires. Certaines de ces pratiques sont jugées inacceptables par l'État, entre autres, celles qui véhiculent des symboles de soumission des femmes, d'obscurantisme, d'homophobie et de misogynie. [1]

De plus, pour que l'État puisse véritablement affirmer sa séparation de toute institution religieuse, elle doit aussi supprimer toute subvention à ces organisations ainsi que toutes exemptions fiscales.

Finalement, un autre secteur où les religions sont présentes depuis toujours est le secteur des écoles. Les religions savent très bien que la meilleure façon de propager leurs croyances est d'endoctriner de jeunes enfants à un âge où ils ne comprennent pas ce qu'ils apprennent, à un âge où ils

sont incapables de faire la part des choses, de faire preuve de discernement, en d'autres termes, d'avoir une pensée critique. Il est grandement temps que l'on sorte la religion des écoles pour qu'enfin l'on puisse respecter leur liberté de conscience.

Ainsi, pour protéger les personnes croyantes les unes des autres et pour protéger les personnes qui refusent de ne rien croire, de nombreux États choisissent de se tenir loin des religions pour leur bien et pour le nôtre, d'être, en fin de compte, laïques. C'est l'objectif de la loi 21. [1]

Il est bien certain que les intégristes religieux vont contester cette loi devant la Cour supérieure du Québec et éventuellement devant la Cour suprême s'il le faut, affirmant faussement que cette loi brime leur liberté de religion et qu'elle est discriminatoire. Je pense que les juges ne seront pas dupes, mais cette réaction est tout à fait normale. L'État ne peut pas donner les mêmes droits à chacun sans déplaire à ceux qui jusqu'à maintenant ont profité de privilèges éhontés. Il est temps que les religions réalisent qu'elles n'ont pas su s'adapter à la modernité [2] et, malgré ce que prétendent certains auteurs [3, 4, 5, 6], elles ne sont pas près de l'être. Je pense que c'est sans espoir... La grande erreur des religions est d'avoir coulé dans le béton ses dogmes et ses doctrines. Cette erreur de base pourrait être réparée seulement si l'on redonne à l'esprit sa liberté et à la raison, la place qui lui revient. On pourrait même penser à remplacer la religion par quelque chose de plus gratifiant, entre autres, par une spiritualité de la vie et par des valeurs humanistes. [7]

Dans ces conditions, le principe d'organisation politique permettant à tous, croyants et incroyants, d'être à égalité dans la jouissance des mêmes droits est la *laïcité*. C'est un système qui prône l'universalisme des droits, l'exercice de l'égalité, de la liberté d'expression et de conscience pour tous, de la fraternité et de la solidarité envers les

femmes. C'est l'une des plus grandes inventions de l'homme et, lorsque couplée à la démocratie, on peut espérer une authentique civilisation.

Deux auteurs [8, 9] proposent ce que pourrait être une laïcité authentique, cohérente et rationnelle qui applique à la lettre les Droits de l'homme, peu importe si nous « brimons » l'exercice de la religion. Les principales conclusions de cette laïcité sont résumées par l'auteur [10] de la façon suivante :

- L'État affirme sa séparation sans équivoque de toutes les organisations religieuses.
- L'État supprime toute subvention à ces organisations ainsi que toutes exemptions fiscales.
- L'État affirme la liberté de chacun de pratiquer et afficher la religion de son choix, en privé, comme dans les résidences privées et les lieux de culte.
- L'État demande à tous ses citoyens, croyants et incroyants, d'afficher en public (écoles, hôpitaux, fonction publique), leur neutralité par leur attitude, leur tenue vestimentaire, leurs comportements et leurs paroles.
- L'État abolit l'enseignement de tout cours de religion de toutes les écoles publiques et privées, subventionnées ou non, du primaire au secondaire, en vue de protéger tous les enfants du Québec de toute forme d'endoctrinement et de préserver leur liberté de conscience. Également, l'État ne supporte aucun cours de théologie dans les universités.
- L'État remplace tout cours de religion, de toutes les écoles publiques et privées, au profit de projets éducatifs obligatoires, affirmant les valeurs de la modernité : égalité des sexes, orientation sexuelle, rationalisme, humanisme, citoyenneté, le tout avec préséance de la science moderne.

C'est cela, la laïcité : permettre à chacun, croyant et incroyant, de vivre en tout respect de ses droits personnels, tout en se conciliant avec ceux des autres. C'est assurer un véritable « savoir-vivre-ensemble » dans la paix et l'harmonie. C'est un choix de société valable, humaniste, qui mérite d'être défendu.

Richard Rousseau, physicien et humaniste, auteur de « *Une brève histoire de l'humain et de son indissociable boulet, le divin* » disponible à cette adresse : <https://boutique.bouquinbec.ca/une-breve-histoire-de-l-humain-et-de-son-indissociable-boulet-le-divin.html>

Références

[1] Maxime Pedneaud-Jobin, *Il faut parler de religion*, La Presse, 19 novembre 2022.

<https://www.lapresse.ca/actualites/chroniques/2022-11-19/il-faut-parler-de-religion.php>

[2] Abdenmour Bidar, *Lettre ouverte au monde musulman*,

<http://www.postedeveille.ca/2014/10/lettre-ouverte-au-monde-musulman-par-abdenmour-bidar.html>

[3] Ferid Racim Chikhi, *Fenêtres sur l'Islam, ses musulmans, ses islamistes*, 272 pages, 2021. Disponible à la boutique en ligne de BouquinBec :

<https://boutique.bouquinbec.ca/fenetres-sur-l-islam-ses-musulmans-ses-islamistes.html>

[4] Djemila Benhabib, *Islamophobie, mon œil !*, Éditions Kennes, 214 pages, 2022.

[5] Rachad Antonius et Ali Belaidi, *Islam et islamisme en*

Occident, éléments pour un dialogue, Presses de l'Université de Montréal, 2023.

[6] Michel-Yves Bolloré et Olivier Bonnassies, *Dieu : la science, les preuves*, Éditeur Guy Tredaniel, 2022.

[7] Andréea Richard, *Au-delà de la religion, Pour une spiritualité laïque en mouvement*, Septentrion, 184 pages, 2009

[8] Normand Rousseau, *La laïcité, une grande invention*, Fondation littéraire Fleur de Lys, 600 pages, 2015.

[9] Jacques Légaré, *Pour une laïcité complète*, Libres penseurs athées, mai 2019.

<https://www.atheologie.ca/pour-une-laicite-complete/>

[10] Richard Rousseau, *Une brève histoire de l'humain et de son indissociable boulet, le divin*, 386 pages, 2022. Disponible à la boutique en ligne de BouquinBec :

<https://boutique.bouquinbec.ca/une-breve-histoire-de-l-humain-et-de-son-indissociable-boulet-le-divin.html>